

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°11 solde

n°11

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1931

Numéro JO

n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro

31 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

pour compter 'du 1° janvier 1931, les émoluments de l'interprète Abdel Kader Sarrour, en service au cercle de Djibouti, sont fixés ainsi qu'il suit : 1° Solde de S00 francs par mois ; 2° Indemnité de charges de famille fixée par l'arrêté du 8 mars 1930.